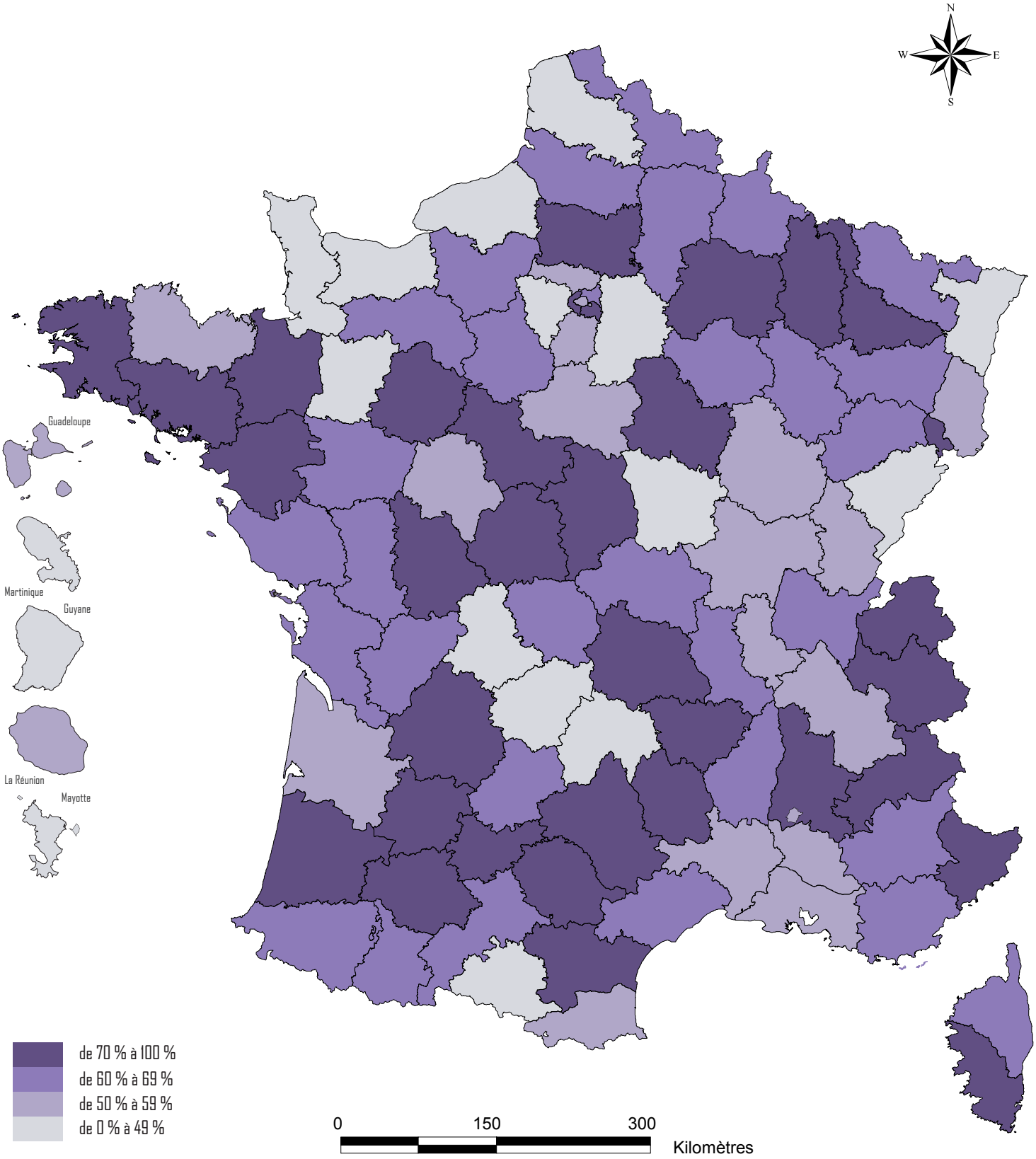Taux d'actes transmis par voie électronique sur le système d'information @CTES
au regard de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité
par département au cours de l'année 2018 (données Indigo)
(taux moyen : 60,5%) (objectif pour l'année 2018 -Fiche IM514 : 50%)